

Lors du vote du compte financier unique	
Nombre de membres en exercice	127
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	9
Votes	Contre 0 Pour 9

CCAS PANISSIERES
 DELIBERATION
 DU 03 mars 2026
 SUR LE COMPTE FINANCIER
 UNIQUE
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	127
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	10
Votes	Contre 0 Pour 10

Date de la convocation.....27.02.2026..
 Séance du ...23.03.2026...à...18...heures.00.

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence (1) de M. TERRAILLON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par M. TERRAILLON après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	1 275,88 €	
Part affectée à investiss		
Opérations de l'exercice	11 996,95 €	13 617,43 €
Totaux	13 272,83 €	13 617,43 €
Résultat de clôture		344,60 €

Besoin de financement
 Excédent de financement

 Restes à réaliser DEPENSES
 Restes à réaliser RECETTES

 Besoin total de financement
 Excédent total de financement

INVESTISSEMENT	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
0,00 €	0,00 €

ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
0,00 €	0,00 €

- 2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
 5° Reporte l'excédent de fonctionnement de 344,60 euros

344,60 € au compte 1068 (recette d'investissement)
 344,60 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM. C. Allard, R. Terrailon, J. M. Boppe, V. Seyve, P. Bonnet, H. Boud, C. Duchêne, J. Duvoux, B. Day, A. Ry

Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du compte financier unique), M. Rigie TERRAILLON

Le Président (lors du vote de l'affectation des résultats), M. Christian NOUARD



1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle le compte administratif est débattu et il ne doit pas participer au vote.
 2) En fonction des données communiquées par le comptable

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 042-264202631-20260303-CI03-2026-0001-BF
 Réception par le préfet : 05/03/2026
 Accusé certifié exécutoire